

# NOS LIEUX INTERDITS

DE LEÏLA KILANI

fiche film

## FICHE TECHNIQUE

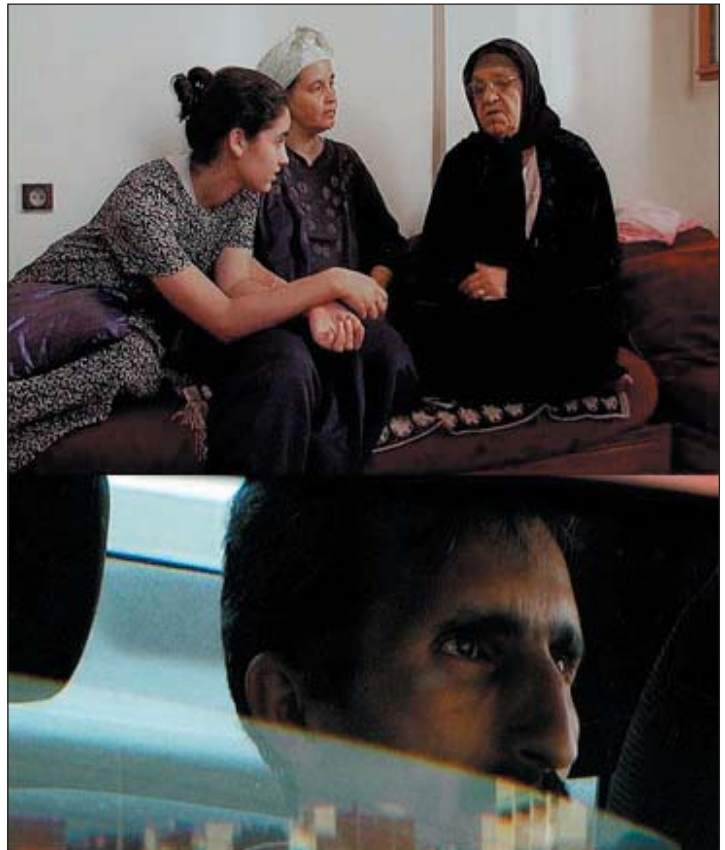
MAROC/FRANCE - 2009 - 1h42

Réalisatrice & scénariste :  
Leïla Kilani

Photo :  
Eric Devin

Montage :  
Leïla Kilani & Tina Baz

son :  
Leïla Kilani



**SYNOPSIS** En 2004, le Roi du Maroc met en place une commission pour l'équité et la réconciliation afin d'enquêter sur la violence d'Etat durant 'les années de plomb'. Le film accompagne durant trois ans quatre familles dans leur quête de la vérité : les gens eux-mêmes ou les membres de leur famille ont été emprisonnés dans différents lieux disséminés dans le pays. Mais quarante ans plus tard, le secret d'Etat finit par dévoiler l'existence d'un autre secret, plus intime, le secret de famille.

## CE QU'EN DIT LA PRESSE

*Les Cahiers du cinéma n°649 - Charlotte Garson*  
Tourné en quatre ans et finement monté, ce film pénètre les espaces privés pour n'y recueillir aucun témoignage.

*Studio CinéLive n°8*

Un doc à l'épure, saisissant d'humanité.

*Les Inrocks n°722 - A. Dubois*  
Le pouvoir d'évocation des mots aurait pu être plus fort que



**CINÉMA[s]  
LE FRANCE**

8 rue de la Valse 42100 Saint-Étienne

Le centre de Documentation du Cinéma[s] Le France, qui produit cette fiche, est ouvert au public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 11h45 et accessible en ligne sur [www.abc-lefrance.com](http://www.abc-lefrance.com)

Contact : Gilbert Castellino, Tél : 04 77 32 61 26  
[g.castellino@abc-lefrance.com](mailto:g.castellino@abc-lefrance.com)



cela si le montage avait été moins découpé, les prises de vues plus radicales (...).

*Télérama n°3116*

Un témoignage poignant sur les traces du souvenir et la transmission de la mémoire.

*Le Monde - J. Mandelbaum*

Il fait basculer le film du côté de la prospection intime, de la recherche intuitive, de l'ineffable de la souffrance.

## ENTRETIEN AVEC LEÏLA KILANI

*La genèse de Nos lieux interdits ?*

A partir de 1999, le Maroc a vu surgir la «mémoire noire», la mémoire de la violence politique qui s'était abattue sur le pays depuis l'indépendance en 1955 jusqu'à la mort du roi Hassan II en 1999. Des mots interdits comme «Tazmamart», le nom de la prison construite secrètement en 1972 pour y détenir les opposants au régime, ont enfin été prononcés. La figure de la victime, des récits sur les bagnes sont apparus dans la presse et dans la littérature. Les anciens tabous surgissaient enfin sur la scène publique. Il y a eu alors concordance entre la libération des prisonniers et un mouvement des Droits de l'Homme, issu de l'ancienne opposition au régime, qui a négocié avec le pouvoir la question de la réparation. Nous n'étions plus dans la dénonciation. Et c'est dans cet esprit que j'ai commencé à écrire mon projet de film. (...)

*Comment avez-vous alors imaginé le film ?*

J'ai décidé d'inscrire le film dans l'accompagnement de ce processus de «réparation» de l'IER (Instance Équité et Réconciliation) (...) La particularité du modèle marocain est qu'il porte le système au paroxysme puisqu'il n'y a pas de rupture du régime. Mes questions étaient les suivantes : qu'est-ce que je mets en scène ? Comment représenter la figure de la victime en évitant le compassionnel, la fascination du processus... et en restant dans le cinéma ? J'ai choisi de travailler sur le système politique et ses traces dans la famille.

*Comment s'est déroulé le tournage ?*

J'ai rencontré des familles à travers l'Instance. Elles étaient difficiles à convaincre, pas du tout habituées à la caméra. Il a fallu un temps très long pour les approcher. L'équipe était réduite : un chef opérateur, mais pas d'ingénieur du son. Le tournage s'est effectué sur quatre ans. J'ai choisi de rester dans le cadre du salon marocain. De ne pas sortir de cet espace étroit. (...) Très vite, je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas de figure héroïque parmi eux. Pas de héros, juste des anonymes. Et surtout, de la gêne et du silence. Et j'ai travaillé avec ça. (...)

*Comment se sont formalisés vos rapports avec l'IER et les familles ?*

L'INA (Institut national de l'Audiovisuel) a obtenu l'accord

de l'Instance en proposant un volet «archives» à notre travail. J'ai réalisé des centaines d'heures d'archives qui ont été remises à l'INA, stockées au Maroc, au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, pour les chercheurs. Et j'ai monté mon film en parallèle. A partir du moment où nous avons eu l'accord de l'Instance, il nous fallait faire le va-et-vient entre l'Instance et les familles. Le film a été montré aux familles. Personnellement d'abord et publiquement ensuite. Une première projection a eu lieu au Maroc en décembre dernier pendant le festival national du film à Tanger. Il va sortir en salles au Maroc. J'ai envie de le montrer via une association «Doc itinérant» qui circule de village en village en Peugeot 504. C'est là qu'est mon public naturel. (...)

Propos recueillis par Annick Peigné-Giuly -mai 2009

*Dossier de presse*

## FILMOGRAPHIE

Tanger, le rêve des brûleurs 2002  
Zad Moutaka, passages  
Nos lieux interdits 2009

## [ Documents disponibles au France ]

Revue de presse importante  
Cahiers du Cinéma n°645, 649  
Fiches du Cinéma n°185956/1957